

FRIS DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >
 FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.
 } Ordinaires. . . 20 c.
 } Réclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Vendredi, 7 Fév. 1851.

On s'abonne. — à *Epinal*, chez le citoyen LALOT, fabricant de couverts; — à *Mirecourt*, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à *Saint-Dié*, chez le citoyen DAROIS, brasseur; — à *Neufchâteau*, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier; — à *Saulxures*, chez le citoyen LAROCHE; — à *Rambervillers*, chez le citoyen GEORGE, cafetier; — à *Vittel*, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy; — à *Gérardmer*, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire; — à *Bulgnéville*, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à *Lamarche*, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire; — à *Bruyères*, chez le citoyen H. CLAUDEL; — à *Dompaire*, chez le citoyen GUILLOT, brasseur; — à *Corcieux*, chez le citoyen QUILLOT, notaire; — à *Raon-l'Étape*, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à *Remiremont*, au bureau du journal.

Société fraternelle

DES DÉMOCRATES SOCIALISTES FRANÇAIS A LONDRES.

Londres, le 12 janvier 1851

Citoyens,

Jusqu'à ce jour, nous avons souffert entre nous les douleurs de la proscription. Mais l'arrivée quotidienne de nouveaux réfugiés nous oblige à faire appel aux républicains socialistes de France qui ne sont pas tombés dans la lutte.

Aucun de nous n'a failli à son devoir. Malgré les difficultés qu'offre un pays dont on ne connaît pas la langue, tous, nous avons fait ressource de notre activité; mais ceux mêmes qui ont pu trouver une occupation ont encore à supporter des chômages fréquents, ou ne reçoivent qu'un insuffisant salaire. Quelques uns sont chargés de famille; d'autres, — on peut l'avouer sans rougir, — sont réduits, faute de vêtements, à ne pouvoir demander du travail. On se fait difficilement une idée de tant de souffrances silencieuses.

Vainement avons-nous solidarisé nos efforts pour nous restreindre en commun, au plus strict nécessaire. Vainement même trouvons-nous dans le concours de patriotes français établis à Londres un premier soutien.

Nos besoins excèdent nos forces; le nombre nous accable.

Il a fallu d'aussi cruelles extrémités pour nous décider à élever la voix, car, nous ne nous le dissimulons pas, nous venons puiser aux mêmes sources de fraternité qui se sont ouvertes pour adoucir les privations de nos frères jetés dans les prisons, et la misère de leurs familles abandonnées.

En présence de leurs besoins sacrés, que demandons-nous donc? des subsides? non; nous demandons quelques avances; nous demandons un suprême effort; nous demandons de vivre assez pour combattre encore pour la démocratie.

Salut et fraternité,

Les membres de la commission déléguée, de la société fraternelle des démocrates-socialistes français à Londres,

LEDRU-ROLLIN, MARTIN-BERNARD, CH. DELESCLUZE, L. VILLAIN, C. TISSIÉ DU MOTAY, J. PH. BERJEAU, ED. MADIÉ DE MONTJAU (JEUNE), TH. KARCHER, F. PARDIGON, SUIREAU.

Le département des Vosges ne saurait être sourd à

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

LEDRU-ROLLIN.

SUITE.

Le 31 juillet, le 2^e collège de la Sarthe renommait pour la troisième fois Ledru-Rollin, auquel la coalition des conservateurs et des légitimistes avait opposé un des plus riches propriétaires de la Sarthe, M. le marquis de Nicolay; Ledru-Rollin obtint 140 voix contre 66 données à son concurrent. Ledru remercia ses électeurs par une chaude et vigoureuse allocution où, après avoir examiné l'un après l'autre les grands faits intérieurs et extérieurs, exposé la situation du pays, il proclamait plus haut que jamais la nécessité de la réforme électorale. Dans ce discours, il montra le présent devenu intolérable pour les classes ouvrières, les resserrant de ses poignantes et cruelles étreintes; il fit voir, l'inflexible statistique à la main, la situation de l'ouvrier plus difficile qu'avant 1789; il signala en même temps à l'opinion publique la situation que le gouvernement de Louis-Philippe faisait aux riches, les embarras immenses qu'il léguerait à l'avenir. A ceux qui croiraient que le malaise financier qui a suivi la révolution de février fut produit par la République, je recommanderai seulement la lecture des lignes suivantes de l'allocution de Ledru à ses électeurs, le 31 juillet 1846 :

« La France est donc prospère! Oui, si l'on en juge par l'accroissement indéfini des impôts qui l'écrasent. Tout le monde sait, en France, que les budgets de l'Empire étaient

l'appel que nos amis de Londres font à tous les démocrates de France. Nous nous empressons pour notre compte d'ouvrir une souscription dans les bureaux du *Peuple vosgien*, pour venir en aide aux démocrates-socialistes français résidant à Londres, et nous engageons nos correspondants du département à recueillir les offrandes de leurs concitoyens, chacun dans sa localité respective, et à les adresser sans retard à l'administration du journal, à Remiremont, qui en transmettra le montant au *Vote universel*, à Paris, où une souscription centrale est ouverte depuis le 29 janvier dernier.

SELME DAVENAY.

1^{re} liste de souscription.

Selme Davenay, rédacteur en chef du <i>Peuple vosgien</i>	5 f. » c.
Mougin, imprimeur, administrateur du journal.....	2 »
Jules Bertrand, cafetier.....	1 »
A. Couché, négociant.....	5 »
Un voyageur de commerce.....	5 »
Charles Demange, serrurier.....	1 »
A. Coanus.....	» 50

TOTAL..... 19 f. 50 c.

OPINION DU CITOYEN EUGÈNE DÉPERCY

(AUJOURD'HUI PRÉFET DES VOSGES)

Sur les rigueurs de 1793.

Pour faire suite aux opinions du bachelier de la Behoulle.

Les rigueurs de 93 furent des mesures gouvernementales jugées nécessaires par la dictature conventionnelle, mais elles ne se rattachent nullement, comme conséquences naturelles, aux principes républicains. Une époque peut avoir ses nécessités politiques. En 95, il s'agissait ou de sauver la France ou de subir l'invasion d'une coalition furieuse, dont les projets incendiaires s'étaient assez explicitement annoncés dans le fameux manifeste Brunswick. Tout autre gouvernement que celui de la Convention, s'il eût voulu préserver la patrie d'une ruine qui paraissait certaine, eût probablement été forcé d'adopter son système de terreur contre les traitres qui, non contents de former des vœux pour le succès des armes de l'étranger, machinaient activement à l'intérieur des complots que leur impunité eût enfin

de cinq à six cents millions, ceux de la Restauration d'un milliard, ceux d'aujourd'hui de quinze cents millions...

» Ce qui ne s'augmente pas, ce qui décroît au contraire, c'est la France, c'est la situation de l'immense majorité des masses qui vivent de leur travail.

» Et ces capitalistes eux-mêmes, dont le grand nombre a tout sacrifié au dieu de la paix, jusqu'à l'honneur de la France, croyez-vous que la véritable situation financière du pays les rassure parfaitement, les mette à l'abri de toute éventualité?

» Les chemins de fer ont accumulé sur la place pour près de 2 milliards de valeurs qui sont garanties. Une partie de ces actions avaient été prises par l'Angleterre, et comme l'Angleterre n'a jamais manqué de réaliser un bénéfice, elle s'est hâtée d'emporter en numéraire la plus value des primes, et nous a laissés nos actions. Nous avons ainsi moins d'argent et plus de papier. Aux actions de chemins de fer, ajoutez la dette inscrite, la dette flottante, les caisses d'épargne, les canaux, les actions industrielles, les billets en circulation, et vous serez effrayés de la masse de valeurs mobilières qui pèsent sur le marché. Si cette masse venait à s'écraser, la fortune publique en serait ébranlée à ce point, qu'on en ressentirait le contre-coup jusqu'au fond de nos provinces les plus reculées, et pour qu'une pareille crise fût possible, il suffirait de deux yeux fermés.

» Pour amortir, neutraliser les effets de cette crise épouvantable, aurez-vous recours à l'emprunt? dans un tel cataclysme, il sera presque impossible. Comptez-vous sur une nouvelle augmentation d'impôt? vous le pouvez à peine, car il est exorbitant déjà, et vous écrivez vous-même, dans

rendus tellement formidables, que le gouvernement n'eût plus trouvé à sa disposition de moyens suffisants de répression. Sous tout gouvernement vraiment national, l'énergie des moyens de salut public sera toujours en raison de la gravité du péril. Mais, d'ailleurs, ignoret-on combien les historiens du directoire, du consulat, de l'empire et de la restauration ont exagéré leurs récits sur les scènes sanglantes de cette époque?

En deux mois nous répondrons à ceux qui, dans leur aveugle appréhension des principes républicains, invoquent, pour la justifier, les souvenirs de 93-94, d'abord, que nous n'avions pas alors la République; en second lieu, que la terreur fut un moyen de gouvernement auquel les circonstances seules forcèrent de recourir.

Nous pourrions ajouter : vous redoutez la République parce que vous redoutez l'arbitraire, l'anarchie, la terreur. Mais où est l'arbitraire dans un gouvernement constitué de telle sorte, que le prince (1) est renfermé dans les bornes du pouvoir exécutif, et que nulle volonté particulière ne peut dominer la volonté générale? Où est l'anarchie dans un gouvernement sous lequel les lois n'étant que l'expression de la volonté générale, chacun est porté de lui-même à les observer sans céder à l'emploi de la force? Où est le système de terreur d'un gouvernement tout de majorité, et par conséquent toujours fort? La terreur n'accuse que la faiblesse; 93 n'eût pas eu son terrorisme, si la crise n'eût été si sérieuse, et la situation extérieure et intérieure si désespérée. Sans aucun doute vous voulez la liberté individuelle, le respect des lois, la paix et l'union entre les citoyens. Mais par quelle inconséquence inexplicable attendez-vous ces avantages précieux de systèmes de gouvernement toujours bâtis en dehors des véritables principes sociaux? Vous voulez des garanties contre ces commotions violentes qui bouleversent le corps social et l'exposent à périr; mais comment en attendre d'un ordre de choses où l'on aura violé les lois imprescriptibles de la raison, de la justice et de l'humanité? La nature, que vous avez outragée, se révoltera incessamment contre vos œuvres monstrueuses. Prétendez-vous l'opprimer, elle aussi, et lui imposer vos caprices pour règle? Vaine entreprise!

(1) Le mot prince est employé par M. Eugène Dépercy, dans le cours de son ouvrage, à l'imitation de J.-J. Rousseau, dans le contrat social, pour désigner le chef du pouvoir exécutif, quelle que soit l'origine de sa naissance.

SELME DAVENAY.

» votre dernier budget, ces sinistres paroles : « Dans la situation financière actuelle, le pays est exposé aux désastres et inévitables conséquences de tout grand événement politique qui viendrait à le surprendre. » Pouvez-vous enfin recourir à vos réserves, quand vous avez encore, dans le même document, que « ces ressources extraordinaires sont épuisées à l'avance pour onze années, » et que l'on peut s'effrayer, à bon droit, d'une situation aussi tendue? »

Ledru terminait cette belle allocution en engageant les électeurs de la Sarthe à relever le drapeau de la réforme.

Sa parole fut entendue. Les républicains de la Sarthe la formulèrent en appel formel, et ils organisèrent pour le 20 septembre 1846 un banquet réformiste auquel furent conviés les députés libéraux de la Sarthe, les journaux de l'opposition un peu avancée, tous ceux enfin qui luttaient pour la cause du peuple. La gauche goûta fort peu la pensée de voir le département de la Sarthe arborer solennellement, à la voix de Ledru-Rollin, le drapeau de la réforme. Elle se serait abstenue, je le sais pertinemment, de prendre part à cette grande démonstration : une prohibition ministérielle la tira de la fausse situation qu'elle se faisait elle-même dans cette circonstance. Le banquet n'eut pas lieu, mais l'idée des démonstrations réformistes germa et ne tarda pas à se produire avec ensemble sur tous les points de la France. La gauche n'avait pas voulu de l'agitation réformiste quand l'initiative n'en venait point d'elle; elle l'accepta parfaitement, quand elle crut qu'elle la dirigerait à sa guise, comme une arme irrésistible dans cette longue guerre de portefeuilles où elle s'épuisait en inutiles efforts. Je constate seulement

Ses lois sont immuables, et son pouvoir est supérieur au vôtre. Elle brisera toujours au premier effort la faible contexture des liens dans lesquels vous aurez cru l'enchaîner.

EUGÈNE DÉPERCY.

Extrait de la note page 27 du Précis de droit politique, dédié à la Société des droits de l'homme et du citoyen, par EUGÈNE DÉPERCY. Février 1834, imprimerie de Ch. Dets, à Besnon.

Une correspondance de l'*Indépendance belge* fournit quelques détails sur le dîner qui a eu lieu chez M. le général Lamoricière, et auquel il y avait douze convives, entr'autres MM. Thiers, Cavaignac, Bedeau, Baze, Jules de Lasteyrie, Leflô, etc.

Si l'on en croit le correspondant de l'*Indépendance*, la conversation aurait roulé sur l'opportunité de la suppression de la présidence, lors de la révision de la Constitution. M. Thiers aurait promis de faire tout pour l'obtenir, et le plan développé par lui aurait été adopté par tous les convives du général Lamoricière. A la présidence serait substitué un directoire composé de cinq membres. L'*Indépendance* ajoute qu'ils sont désignés.

ED. ROBINET.

Un ami intime de l'Élysée.

On sait que l'entourage de M. le président de la République laisse un peu à désirer sous le rapport de la consistance personnelle des individus. Ces messieurs, que Strasbourg et Boulogne ont rivés à la destinée de leur prince, comme ils disent, ont pour la plupart des antécédents, des habitudes et des manières de vivre qui ne cadrent guère avec les mœurs simples et rigides d'une République, c'est pourquoi ils rêvent et préparent l'établissement de cet empire à la détrempe que vous savez.

En attendant ils tranchent du mousquetaire et du garde du corps impérial et malheur au pékin assez osé pour se mêler de leurs affaires et les contrecarrer.

Dans un procès en séparation que M^{me} de la Moskowa, fille de Jacques Laffitte, vient de gagner contre son mari devant la cour d'appel de Paris, des faits peu favorables à la considération du fils aîné du maréchal Ney se sont produits en public; en voici quelques-uns entre autres dont nous empruntons le récit au compte-rendu des audiences des 18 et 24 janvier de la cour (4^e chambre), publié par la *Gazette des Tribunaux* :

« Les revenus de la dot de M^{me} de la Moskowa servent à payer les dettes de son mari, et sont complètement absorbés par cet usage. Il ne s'agit, pour s'en convaincre, que de parcourir le dossier de M^{me} de la Moskowa et de jeter les yeux sur les pièces qu'elle produit et qui ont rapport aux faits qui se sont accomplis depuis l'arrêt de 1848. Nous y voyons, malheureusement, une demande de 10 fr. pour un thermomètre vendu à M. de la Moskowa; un jugement du tribunal civil de la Seine, confirmé par arrêt de la cour, qui le condamne à payer 4,618 fr. pour les gages de son valet de chambre; un jugement de la justice de paix qui le condamne à payer 95 fr. à son blanchisseur; une dette de 867 fr. pour trois derniers trimestres de 1848 et le premier trimestre de 1849, de la pension de son fils au collège Louis-le-Grand; nous y voyons, enfin, que crédit a été refusé à M^{me} de la Moskowa pour des choses qui intéressaient sa santé, par un établissement de bains, auquel il était dû 19 fr.; par un pharmacien auquel il était dû des médicaments, et que des poursuites incessantes ont été dirigées

que c'est à Ledru que l'on doit l'initiative du mouvement réformiste.

Le 9 février 1847, l'élu de la Sarthe faisait de nouveau entendre à la tribune nationale sa parole retentissante. Cette fois il aborda seulement la question financière; et, représentant le gouvernement complètement sous la souveraineté du capital, il traça avec l'éloquence de l'indignation, avec la rude logique des chiffres, la situation précaire faite au pays par un pouvoir sans prévoyance. Il jetait, en terminant, cette ironique apostrophe aux conservateurs : « ... Je n'ai point à vous tirer de votre sommeil trompeur. Non, non! persévérez, car je suis bien convaincu, au train dont vont les choses, qu'il est dans vos destinées de faire nos affaires plus vite que nous ne pourrions les faire nous-mêmes. » Ainsi, Ledru montrait toujours aux ennemis du peuple la révolution prête à les engloutir dans la tombe qu'ils s'étaient creusée, et son autorité de tribun était si grande à la chambre, qu'ils subissaient en silence cette légitime menace.

Il abordait un autre jour, avec toute l'ardeur de la générosité républicaine, la question de l'abolition de l'esclavage : dans la séance du 26 avril il obtint, par l'éloquence du cœur et par celle des faits, un des plus beaux succès qu'un homme de principes puisse ambitionner, un vote favorable à l'émancipation des esclaves; le 19 juin, il prononçait un excellent discours sur la crise des céréales que le ministère n'avait point su prévoir; le 22, il attaqua de nouveau, avec des faits accablants pour les colons, le principe de l'esclavage; le 26, traitant avec une véritable élévation la question extérieure à propos des tentatives faites en Suisse par

contre M. de la Moskowa à raison de ses contributions de Paris et de Maisons.

En résumé, depuis l'arrêt de 1848, trente-sept poursuites différentes ont été dirigées contre M. de la Moskowa pour des sommes s'élevant à 594,000 fr., et à l'occasion de dettes criardes, pénibles, caractéristiques d'une pénurie évidente, puisque, indépendamment de ce qui précède, nous avons reconnu qu'il était dû par l'appelant 250 fr. pour nourriture de sa domestique, 257 fr. pour la même cause; 200 fr. pour papier; 51 fr. d'un billet pour épicerie; 550 fr. à l'armurier Devisme; 420 fr. à une fruitière.

Ce n'est pas tout. M. de la Moskowa a délégué la totalité des revenus dotaux : les transports ont été régulièrement signifiés; il a consenti des baux à vil prix, avec paiements anticipés, qui ont été annulés par la justice; de nombreuses oppositions ont été formées sur son indemnité de représentant, et des contributions ont été ouvertes sur cette indemnité; une saisie exécutoire a eu lieu sur son mobilier, rue Neuve-du-Luxembourg, 49; une demande en revendication de ce mobilier a été formée; de sorte que, ou il y a là une fraude, ou M. de la Moskowa n'a pas de domicile.

M^{me} de la Moskowa avait chargé de la conduite de son procès un des hommes les plus honorables de Paris: M. Ramond de la Croisette, avoué près le tribunal civil et colonel de la quatrième légion de la garde nationale.

Depuis une huitaine de jours, le bruit circulait dans Paris qu'une scène scandaleuse avait eu lieu lundi soir dans les salons de M. le président et en sa présence. Les noms des personnages de cette scène regrettable étaient assez généralement connus, mais il manquait au récit la consécration officielle que vient de lui donner la demande d'autorisation de poursuites adressée à l'assemblée législative, dans sa séance de lundi dernier, contre M. le représentant du peuple Ney de la Moskowa, par M. Ramond de la Croisette.

M. Dupin aîné, par vénération sans doute pour la grandeur, alors même qu'elle est avariée comme celle du ci-devant prince de la Moskowa, ne voulait pas donner lecture de la plainte portée par M. Ramond, mais il a bien été obligé de se conformer à la volonté de l'assemblée.

Nous n'avons pas besoin de dire l'émotion que cette communication a causée sur tous les bancs; chacun s'en rendra compte en lisant la plainte que nous reproduisons ici textuellement.

SELME DAVENAY.

« A M. le procureur de la République près le tribunal de première instance du département de la Seine.

« Depuis plusieurs années je suis chargé, comme avoué, d'occuper pour M^{me} de la Moskowa.

« En cette qualité, j'ai obtenu un jugement qui prononce la séparation de biens au profit de M^{me} de la Moskowa contre son mari.

« La cour de Paris a confirmé ce jugement le 24 de ce mois, et trois jours après, M. de la Moskowa m'insultait publiquement dans les salons de M. le président de la République, à l'occasion de l'accomplissement de mon mandat légal.

« Voici les faits :

« Hier lundi, 27 janvier 1851, les devoirs des fonctions publiques dont je suis chargé, m'avaient appelé chez M. le président de la République. Il était environ dix heures du soir. Je parlais en ce moment avec un représentant du peuple et un fonctionnaire public que je m'abstiens de nommer, quant à présent.

« A quelques pas de nous, et dans une embrasure de fenêtre, se trouvait M. de la Moskowa; nous n'étions séparés de M. le président que par quelques personnes. L'une des personnes avec lesquelles je m'entretenais, voyant M. de la Moskowa, l'appela pour lui demander

le *Sonderbund*, tentatives ostensiblement appuyées par M. Guizot, il protestait au nom de la France révolutionnaire contre la conduite du gouvernement français; enfin, au moment de la clôture de la session, il rappelait encore une fois le ministère aux sentiments de la justice et de l'humanité, toujours à propos de cette question de l'esclavage que la royauté était impuissante à résoudre.

Ledru-Rollin, à peine arraché aux travaux de la chambre, faisait entendre le 8 octobre la parole démocratique dans un autre champ-clos; il défendait, devant le jury, le journal la *Réforme*, et, malgré sa vigoureuse plaidoirie, la *Réforme* fut condamnée, parce que loin d'atténuer comme un homme de Palais ce qu'elle avait dit, il le maintint éloquemment. Quelques mois plus tard la *Réforme* entra au pouvoir : ainsi se trouvait justifiée la conclusion hardie de son dévoué défenseur : « Si, ce que je ne puis croire, messieurs les jurés, vous pensiez que la *Réforme* a violé la loi, je crois que plus tard on reconnaîtra que la *Réforme* a soutenu les vrais principes, et que c'est vous qui les avez méconnus. »

A la lutte parlementaire succéda, vers la fin de 1847, cette agitation des banquets dont la gauche ne voulait guère lorsque le département de la Sarthe, répondant à l'appel de Ledru-Rollin, voulait la recommencer, dont elle voulut avoir plus tard, en la personne de M. Odilon Barrot, le monopole exclusif à son profit personnel. Ledru dérangea peut-être les petites combinaisons de la gauche, en venant dessiner d'une manière fort nette la position du parti démocratique, au banquet de Lille. On sait que M. Odilon Barrot, obéissant à ses sympathies dynastiques, voulait y

un renseignement. Il vint aussitôt, et, passant entre moi et cette personne, il me marcha sur le pied, et me dit en continuant d'appuyer; « Voilà pour vous, monsieur! » Puis il fit le tour du salon et se plaça de manière à ce que je ne puisse sortir sans passer auprès de lui.

« Mes voisins virent tout. L'un d'eux me dit : Mais est-ce exprès que M. de la Moskowa se conduit ainsi? Qu'avez-vous donc eu avec lui? — C'est prémédité, répondis-je, c'est parce que je suis l'avoué de M^{me} de la Moskowa; depuis longtemps j'étais prévenu des menaces qu'il vient de réaliser. Le lieu où nous nous trouvions me fit un devoir de dévorer cette injure en ce moment.

« Je sortis; peu de temps après, M. de la Moskowa arrivait dans la salle d'attente, où se trouvaient les personnes de la maison de M. le président de la République. Il me barra le passage et s'écria d'un ton furieux :

« Vous êtes un misérable, vous avez empoisonné ma vie; comment osez-vous venir dans une maison où je me trouve? Je vous le défends, et je vous donnerai des soufflets partout où je vous rencontrerai. »

« Dans sa folie furieuse, il me reprocha même une publicité à laquelle je suis complètement étranger. Je me contentai de lui répondre, avec toute l'indignation dont j'étais pénétré :

« Si je ne respectais pas plus que vous ne le faites l'hôtel de la présidence, je ne sais ce qui s'y passerait en ce moment. Mais gardez-vous de jamais réaliser ce que la colère vous fait si impunément prononcer. »

« Tels sont les faits pour lesquels je porte plainte contre M. de la Moskowa, comme m'ayant gravement et publiquement insulté et menacé, et s'étant porté sur moi à une première voie de fait; le tout à l'occasion de l'exercice de mes fonctions judiciaires, déclarant me porter partie civile.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : RAMOND de la Croisette, avoué près du tribunal civil de première instance du département de la Seine.

« En conséquence, je demande que l'assemblée nationale m'accorde les autorisations qui me sont nécessaires pour poursuivre en police correctionnelle M. de la Moskowa, représentant du peuple, afin d'obtenir contre lui le redressement des torts dont je me plains.

« Je suis, avec un profond respect, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé RAMOND de la Croisette, avoué,

Société fraternelle de secours mutuels d'Épinal.

Séance trimestrielle du 2 février 1851.

La réunion qui a eu lieu dimanche était très-nombreuse; en l'absence de M. Mougin, président, c'est M. Dubois, vice-président, qui a présidé.

Il a d'abord été donné lecture d'un compte-rendu de la situation pécuniaire de la société, dont voici les principaux passages :

Situation de la société au 1^{er} février 1851.

Fondée au 1^{er} septembre 1850, la société comptait 318 sociétaires-fondateurs.

Les recettes du 1^{er} septembre 1850 au 1^{er} janvier 1851, se montent à 4,454 fr. 65 c.

Les dépenses de toute nature du 1^{er} septembre 1850 au 1^{er} février 1851, à 618 fr. 50 c.

porter d'une manière indirecte la santé de la monarchie : en présence du tribun radical, le chef de la gauche s'éclipse avec un éclat qui tourna contre lui. Grâce à Ledru, les banquets réformistes cessèrent d'être un marche-pied pour se hisser au pouvoir, et devinrent le levier qui devait renverser à jamais la royauté; à jamais, disons-nous, car désormais elle est impossible en France, sous quelle dénomination que ce puisse être. Ses discours, aux banquets de Lille, de Dijon et de Châlons-sur-Saône, furent d'éloquentes philippiques en l'honneur du peuple, un cours complet de politique socialiste : qu'on les relise, et l'on verra que malheureusement ils seraient encore à prononcer aujourd'hui. Les ovations que les masses électrisées firent à l'infatigable luttteur de la démocratie, durent augmenter encore son ardeur à défendre à chaque heure la cause qu'il avait grandie par ses efforts.

Après avoir engagé la France révolutionnaire à pratiquer le droit de réunion, après avoir prêché d'exemple, Ledru défendit ce droit à la tribune du Palais Bourbon : Le 9 février 1848, il discutait avec la dialectique du jurisconsulte, avec la chaleur de l'homme politique cette belle question du droit de réunion, aujourd'hui plus anéanti qu'alors : « Prenez-y garde, disait-il aux ministres en terminant; oui, le droit est pour nous, et vous ne pouvez le violer sans attirer sur votre tête la plus lourde des responsabilités. Tous, nous irons jusqu'au bout, et si nous sommes brisés dans la lutte, aux mêmes moyens d'oppression il faut opposer les mêmes armes : que le pays, comme en 1829, forme une vaste association pour le refus de l'impôt. »

NAPOLÉON GALLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

Dans ce chiffre sont comprises les journées de maladie, qui s'élevaient à 500 fr.; elles ont été fournies par vingt et un sociétaires, dont la maladie s'est prolongée, pour un, pendant quatre-vingt-sept jours; pour un deuxième, pendant 58 jours; pour un troisième, 24; pour un quatrième, 15; pour deux autres, 14; pour deux autres, 12; pour les autres, la moyenne a été de 7 à 8 jours.

700 fr. ont été placés depuis le 28 décembre 1830.

Reste en caisse le 1^{er} février, 156 fr. 15 c.

Après la lecture du compte-rendu, le secrétaire, M. Prosper Thomas a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« A ce compte-rendu, dont vous venez d'entendre la lecture, permettez-moi, au nom du bureau, d'ajouter quelques considérations, qui en feront bien ressortir toute la portée, toute la signification.

Si jamais il avait existé quelques doutes sur l'utilité de notre institution, certes, en présence de ces chiffres, dont l'éloquence est frappante, ces doutes ne manqueraient pas de se dissiper. En cinq mois, 500 journées de maladie! Et ne pensez pas que parmi les malades, il s'en soit trouvé qui auraient pu feindre la maladie dans le but de jouir plus longtemps des secours. Non, et c'est de l'aveu unanime des visiteurs, chacun s'est hâté de reprendre son travail aussitôt que ses forces le lui ont permis, chacun s'est montré économe des deniers de l'association.

Vous remarquerez que sur ces 21 malades, cinq ou six l'ont été assez dangereusement pour inspirer des inquiétudes sérieuses, et cependant, un seul, et je n'ose pas ici le nommer, dans la crainte de réveiller des regrets si unanimes et si mérités, un seul a succombé.

Ce résultat, à quoi l'attribuer, si ce n'est aux soins si prompts et si vigilants qui ont été prodigués à l'envie aux malades par les médecins et par les visiteurs.

Attribuons-le aussi, ce résultat, à l'influence morale exercée sur l'esprit du malade par le bienfait de notre association.

Comparez en effet la situation de l'homme que la maladie saisit au milieu de ses espérances, et d'un travail journalier indispensable à sa famille : aux étreintes d'un mal qui lui enlève la force de gagner sa vie, à la vue de la perte occasionnée dans ses affaires par la cessation de tout travail, souvent il perd courage, il désespère de l'avenir, de réparer son malheur, le mal empire, les remèdes et tout l'art du médecin sont impuissants à lutter contre la souffrance morale, et le malade se couche heureux quand il n'emporte pas dans la tombe la pensée désolante qu'il laisse à la charité publique une veuve et des orphelins?

Combien aujourd'hui pour tout homme entré dans les rangs de notre société, combien cette situation est différente! Soutenu par les secours qu'il reçoit, non comme une charité, mais comme une dette dont s'acquitte envers lui l'association, rien n'est pour ainsi dire changé autour de lui, il n'a pas la douleur de voir sa famille s'imposer des privations, ses ressources s'épuiser peu à peu par les dépenses de sa maladie, et l'affreuse misère envahir son foyer désolé. Cette idée consolante l'encourage à supporter son mal. A son chevet viennent s'asseoir des frères, des amis, le vice-président, le visiteur. Chacun à l'envi s'empresse à le consoler, à l'aider de ses conseils, de ses encouragements, et cet ensemble de soins moraux et matériels entre pour beaucoup dans sa guérison et dans la rapidité de la convalescence. Ces avantages d'abord peu compris finissent par attirer à nous tous les esprits indifférents ou méfiants ceux qui ne se rendent qu'à l'évidence. Déjà il est facile de s'assurer de ces progrès, car tous les jours de nouveaux novices viennent grossir nos rangs, et le chiffre de 400 vient d'être dépassé par le nombre des fondateurs et des novices.

De nouvelles demandes arrivent encore, toutes les classes de la société s'empressent d'adhérer à une institution qui dès ses débuts a produit des résultats inespérés, d'une utilité si frappante.

Aussi quoique ce compte-rendu, qui vient de vous être communiqué, ne porte que quatre mois de recettes et cinq mois de dépenses, quoique nous ayons eu à supporter les premiers frais, qui ne se renouvelleront pas de longtemps, quoique nous venions de traverser les mois de l'année les plus dangereux, les plus féconds en maladie, les fonds en caisse s'élevaient encore à la somme de 850 fr. Ce chiffre parle assez de lui-même. Ayez donc confiance dans l'avenir, une aussi grande prospérité dès le début est un présage infaillible.

Désormais avec votre appui, avec la foi qui doit être maintenant dans tous nos cœurs, avec la prudence, l'ordre qui ont toujours présidé à nos séances, notre institution est inébranlable; elle vivra tant qu'il y aura des cœurs généreux, des hommes disposés à s'aimer et à se secourir mutuellement contre les misères inséparables de la vie humaine.

Après cette allocution de M. Prosper Thomas dont les réflexions pleines de sagesse et de bon sens ont paru produire une vive impression sur l'auditoire, le vice-président a proclamé les noms de trente candidats qui, après avoir fini leurs trois mois de noviciat, étaient reçus définitivement sociétaires.

Cette séance, imposante par le nombre et par le calme de ses auditeurs, s'est passée avec ordre et recueillement. La Société fraternelle, en quelques mois d'existence, a suffisamment justifié son titre; ce n'est déjà plus seulement une association, c'est une grande famille.

SELME DAVENAY.

Le *Journal des Vosges* répond, dans son dernier numéro, à un article de notre collaborateur et ami Jouve, intitulé *Expliquez-vous*, inséré dans le *Peuple vosgien* du 31 janvier.

Le *Journal des Vosges* comprendra sans doute que nous devons laisser à l'auteur de l'article qui a provoqué sa réponse de mercredi, le soin de répliquer à son tour. Or, M. Jouve habite Paris.

SELME DAVENAY.

Département.

EPINAL. —

La compagnie de sapeurs-pompiers d'Epinal désorganisée depuis la dissolution de la garde nationale de cette ville vient enfin de se reconstituer; elle a procédé dimanche dernier à l'élection de ses officiers, sous-officiers et caporaux.

Ont été nommés :

Capitaine en premier, M. Hogard en remplacement de M. Beaurain;

Capitaine en second, M. Calein, réélu;

Lieutenant en premier, M. Lambert, en remplacement de M. Imhoff;

Lieutenant en deuxième, M. Lambin, en remplacement de M. Lambert;

Sous-lieutenant en premier, M. Quignon, en remplacement de M. Perrin;

Sous-lieutenant en deuxième, M. Dangé;

Sergent-major, M. Boureur, en remplacement de M. Lambin;

Sergent-fourrier, M. Zabé;

Sergents, MM. Reveille, Nicolas, Gauthier, Millet, Barroué, François, Villemain, Haumonté.

REMIREMONT. —

Vers la fin du mois de décembre dernier, le nommé Joseph André, musicien de la garde nationale de Remiremont, eut le malheur d'être pris sous une voiture de bois qu'il était allé chercher dans les forêts de la ville avec quelques camarades. — Son état était tel qu'on dut le conduire immédiatement à l'hospice. — Le sergent de musique vint trouver M. Georges, son chef, pour lui proposer d'ouvrir une souscription au bénéfice de la victime; mais M. Georges eut l'heureuse idée de stimuler la bienfaisance par l'attrait du plaisir, et la liste d'un bal à 1 fr. 25 c. par personne circula aussitôt dans la ville. Ce bal eut lieu le 23 janvier, et la recette dépassa de beaucoup toutes les espérances, car elle se monta à la somme de 251 fr. 60 c. — Les musiciens de la garde nationale ayant joué gratuitement et le conseil municipal refusant la somme de 12 fr., prix ordinaire de la location du petit salon comme salle de rafraîchissements, les frais ne se sont montés qu'à 40 fr. 60 c. — Cette somme déduite de la recette totale, laisse donc un bénéfice net de 211 fr., qui pourra subvenir aux besoins de la femme et des enfants de la victime, pendant le trop long laps de temps qu'elle passera à l'hospice, et qui, sans ce secours, se seraient trouvés bientôt dans la plus profonde misère.

Séances de l'assemblée législative

Séance du 3 février.

Séance d'incidents graves. On ne s'en remettra pas décidément à la générosité des souscriptions volontaires. Le projet de loi de dotation vient d'être porté à la tribune par M. de Germiny, ministre des finances. Le chiffre demandé est de 1,800,000 fr., ce qui, avec le crédit normal de 1,200,000 fr., porté au budget pour frais de la présidence, élève à trois millions, ni plus ni moins, la somme demandée pour défrayer les loisirs de M. Bonaparte.

S'il faut juger de l'accueil définitif qui sera fait à cette demande, d'après l'accueil qu'elle a reçu aujourd'hui, nous pensons que nous avons vu, pour la dernière fois, cette attaque audacieuse à la bourse des contribuables. De tous les bords, de la droite comme de la gauche, la lecture de M. de Germiny a été interrompue par de nombreuses marques d'étonnement, par des exclamations qui ne semblaient pas s'inspirer d'un très-vif sentiment de bienveillance. Les bureaux nommeront probablement demain la commission chargée de l'examen de la demande, et c'est dans leur sein que se manifesteront les opinions d'après lesquelles il sera permis d'augurer, avec quelque précision, du sort définitif du projet.

Autre incident. — M. Ramond de la Croisette, avoué, a été gravement insulté à l'Élysée, par un ami intime du président de la République. Cet ami est M. de la Moskowa. M. Ramond de la Croisette, demande l'autorisation de poursuivre M. de la Moskowa devant le tribunal de police correctionnelle. Or, il n'est presque pas douteux que cette autorisation sera accordée. Est-ce assez de scandales?

Les bureaux se sont constitués aujourd'hui pour le mois de février, en nommant leurs présidents et secrétaires. Cette opération prenait un certain intérêt des circonstances dans lesquelles elle était faite. La lutte devait s'établir entre les noms des membres qui ont voté pour l'amendement Sainte-Beuve et de ceux qui ont voté contre. Aussi les choix ont-ils été vivement disputés. Sur les quinze prési-

dents nommés, dix appartiennent à la majorité qui a voté l'amendement de M. Sainte-Beuve, un, M. Odilon Barrot, s'est abstenu, quatre appartiennent aux 286. Dans le 1^{er} bureau, le président n'a été nommé qu'au ballottage. Au 1^{er} et au 2^e tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties : M. Carnot, 15. M. Baroche, 8. M. Lauriston, candidat légitimiste, 7. M. Kératry, 1. Au ballottage, les voix de M. Lauriston et celle de M. Kératry se sont portées sur M. Baroche, preuve évidente de la défection des royalistes.

Dans le 5^e bureau, M. le général Changarnier a été nommé sans concurrent par 25 voix.

Dans le 12^e bureau, M. Lepelletier d'Aunay n'a été nommé qu'à une voix de majorité contre M. Michel (de Bourges.)

Voici les noms des présidents et secrétaires nommés : 1^{er} bureau, MM. Baroche, Evain; 2^e, de Crouseilles, Rouillé; 3^e, Changarnier, Monet; 4^e, Manuel, Riché; 5^e, L. de Mailleville, Melun (du Nord); 6^e, général Saint-Priest, Noël (de Cherbourg); 7^e, de Panat, Delessert; 8^e, de Balzac, de Faultrier, 9^e, Baze, de Foblant, 10^e, Berryer, de Bryas; 11^e, de Mornay, Poujoulat; 12^e, Lepelletier d'Aunay, Cordier; 13^e, Thomimes-Desmazures, Collas; 14^e, Odilon Barrot, Gavini; 15^e, de Laussat, Cunin-Gridaine. Tous les noms de présidents soulignés ont voté l'amendement Sainte-Beuve.

Les bureaux ont aussi nommé aujourd'hui la commission d'initiative qui doit fonctionner pendant le mois de février.

ED. ROBINET.

Séance du 4 février.

Mon opinion n'a pas changé sur le résultat probable de la demande de dotation. La demande sera repoussée. L'attitude des journaux légitimistes de ce matin ne permet aucun doute sur ce point. Quant à la fraction orléaniste qui a voté l'amendement de M. Sainte-Beuve, nous croyons qu'elle suivra l'impulsion de M. Thiers. Or, M. Thiers est résolu, non pas seulement à voter, mais à parler contre la dotation.

L'affaire de M. de la Moskowa est venue très à propos, du reste, pour recommander la dotation. Il est impossible de vous dire l'irritation et l'indignation que les faits révélés par M. Ramond de la Croisette ont excitées, surtout dans les classes bourgeoises de Paris.

L'affaire de M. Mauguin s'est terminée par le désistement de son créancier.

La discussion est engagée sur les interpellations de M. Dain, relatives au régime des prisons.

M. Waisse, ministre de l'intérieur, essaie de justifier l'administration.

L'assemblée prononce l'ordre du jour.

MM. Joret et Soubiès ont présenté la proposition suivante :

Dans l'intérêt de l'agriculture et des classes ouvrières, et dans un intérêt politique, à partir du 1^{er} janvier 1852, les octrois seront abolis. Les conseils municipaux auront à se pourvoir, dans la forme qui sera fixée par la loi, au remplacement de leurs produits, soit par un impôt sur le revenu, soit par toute autre ressource, qui ne violerait en aucune sorte les principes d'unité, de liberté, d'égalité, base fondamentale de la République. Avant le 1^{er} juillet 1851, le gouvernement présentera à l'assemblée le projet de loi qui fixera les contributions que pourront voter les conseils municipaux, ainsi que le mode et la forme de leurs délibérations.

M. Sauteyra a fait une proposition analogue, ayant pour but la suppression des octrois, des centimes additionnels, taxe municipale, etc., qu'il propose de remplacer par un impôt local sur le capital, sous le titre d'impôt municipal.

La commission a conclu au refus de prise en considération.

M. Joret développe sa proposition. Le bruit des conversations couvre entièrement sa voix; l'orateur réclame silence, mais en vain, le silence pour une question aussi grave.

La discussion est continuée à demain. La séance est levée à 5 heures 3/4.

Demain dans les bureaux, nomination d'une commission pour l'examen de la dotation.

ED. ROBINET.

Séance du 5 février.

L'intérêt de la pensée était concentré dans la nomination de la commission chargée de l'examen du projet de loi de dotation. Cette commission, dont vous trouverez plus bas la composition, est hostile, sauf deux membres, à toute espèce de concessions. Les élyséens sont consternés. 1^{er} bureau, M. Salvat, membre de la gauche, a été nommé contre M. Lebeuf, l'élyséen, qui a obtenu 16 voix; 2^e bureau, M. Piscatory, contraire, 22 voix contre M. Godelle, 18; 3^e bureau, M. Grévy, contraire, 21 voix contre M. Chadenet, 14; 4^e bureau, M. Druet Desvaux, contraire, 24 voix contre M. Hecater, 17; 5^e bureau, M. Creton, contraire; 6^e bureau, M. Chambolle, contraire, par 27 voix contre M. Ladoucette, 17; 7^e bureau, M. Delessert, contraire, par 22 voix contre M. Tascheran, 12, et M. de Broglie, 6; 8^e bureau, M. Bac, contraire, par 18 voix contre 15 à M. Giroud; 11 membres se sont abstenus; 9^e bureau, M. Baze, contraire, par 21 voix contre M. Beugnot, 14; 10^e bureau, M. Dufour, favorable, par 19 voix contre 14 données à M. Beugnot; 11^e bureau, M. de Mornay, contraire, par 51 voix contre 12 à M. Lacrosse; 12^e bureau, M. Combarel de Leyval, contraire; 13^e bureau, M. Desmars, contraire, par 27 voix contre 17 à M. Frémy; 14^e bureau, M. Bauchat, favorable, par 22 voix contre M. Howyn-Tranchère, 26 voix; 15^e bureau, M. Pidoux, contraire. ED. ROBINET.

VARIÉTÉS.

PRODUCTION AGRICOLE.

CE QU'ELLE EST, CE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE.

La Société est tenue de rendre la vie
commode à tous. **BOSSUET.**

Le soulagement des hommes souffrants
est le devoir de tous et l'affaire
de tous. **TURGOT.**

Le travail seul constitue une nation.
MIRABEAU.

Dans l'état actuel des choses, le sol de la France est estimé 60 milliards. Sa surface est de 52 millions 700 mille hectares de terres, sur lesquels 7 millions seulement de riches terrains. — Les pays de montagnes occupent 4 millions 268 hectares, et les pays crayeux plus de 9 millions 1/2.

L'on remarque parmi les cultures les chiffres suivants :

Froment.....	5,586,786 hect.
Seigle.....	2,577,253
Orges et méteil, environ.....	2,000,000
Avoine.....	3,000,000
Mais, millet, sarrasin.....	1,282,000
Légumes secs.....	296,000
Jardins.....	560,000
Pommes de terre.....	951,000
Prairies artificielles, environ.....	1,570,000
Prairies naturelles.....	4,198,000
Jachères.....	6,765,000
Pâturages, pâtis, bruyères.....	9,191,000
Vignes (vins et eaux-de-vie).....	1,972,000
Mûriers.....	41,000
Châtaigneraies.....	455,000
Bois dits de la Couronne.....	52,972
Bois de l'Etat.....	1,048,907
Bois des communes et des particuliers.....	7,555,965

Nous avons mis de côté les cultures peu importantes et les chiffres insignifiants. Ceux qui précèdent suffisent pour justifier les considérations qui suivront. Mais il convient, pour leur donner toute leur valeur, de les rapprocher des chiffres des animaux domestiques que voici :

ESPÈCES.	NOMBRE DE TÊTES.
Taureaux.....	599,026
Bœufs.....	1,958,858
Vaches.....	5,501,828
Veaux.....	2,066,849
Béliers.....	575,715
Moutons.....	9,482,180
Brebis.....	14,804,946
Agneaux.....	7,508,589
Porcs.....	4,910,721
Chèvres.....	964,500
Chevaux.....	1,271,650
Juments.....	1,195,251
Poulains.....	552,655
Mules et mullets.....	573,841
Anes et ânesses.....	415,519

Totaux..... 52,568,845

Ces animaux sont estimés un milliard 870 millions de francs par les uns, et par les autres trois milliards.

Il résulte des belles études du savant chimiste Dumas, qu'il est indispensable que tous nos paysans et nos ouvriers prennent une nourriture aussi substantielle que celle qui est accordée à nos soldats de cavalerie, et qui est juste le nécessaire, si l'on veut améliorer la race humaine, qui chaque jour s'abatardit dans notre patrie. Ce serait d'ailleurs le moyen de préserver le peuple d'une foule de maladies engendrées par la mauvaise nourriture. En d'autres termes : donnez plus de viande et de légumes à nos travailleurs et à leurs familles, si vous voulez obéir aux préceptes de la science et aux lois de l'humanité.

Relisez maintenant les deux tableaux qui précèdent, et vous verrez que tous nos efforts doivent surtout avoir pour but d'augmenter les espèces ovines et bovines; le chiffre des porcs; la culture du froment et celle du maïs, si profitable à celle de nos animaux domestiques; l'étendue de nos prairies naturelles et artificielles.

Une dernière conséquence de ces deux tableaux qui domine toutes les autres, c'est qu'il est indispensable d'apporter la plus grande habileté dans la fabrication de nos engrais, et de s'attacher chaque jour davantage à en augmenter la masse.

Si les engrais humains, tels que les balayures de maisons, les eaux de vaisselle, les débris de vêtements, les urines et les matières fécales étaient convenablement utilisés selon les procédés de la science moderne; si l'on y ajoutait en poussière de charbon, en tourbe ou en terre desséchée, la quantité convenable, ces engrais pourraient fournir annuellement la fumure de 14 millions d'hectares de terre cultivés en froment : c'est-à-dire qu'ils pourraient fumer plus que le terrain nécessaire pour fournir les céréales réclamées par les besoins de la patrie. Nourries autant que possible à l'étable, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour produire beaucoup de fumiers, nos 52 millions de bêtes peuvent produire assez pour fumer soixante-dix millions d'hectares. Doubler leur chiffre, ce serait doubler leurs produits en fumier. Ces engrais de l'homme et des animaux peuvent trouver d'excellents auxiliaires dans la chaux, les noirs résidus des raffineries, le guano, les poissons secs, les animaux

morts, le sel marin, le plâtre, le sel de nitre, les cendres lessivées ou non lessivées.

La chaux, à elle seule, peut entrer pour un chiffre notable dans la fumure de nos terres, et servir annuellement dans l'état actuel, pour un million d'hectares; mais il faudrait qu'elle ne payât de droits ni sur les canaux ni sur les chemins de fer.

Les noirs résidus des raffineries rendent de grands services à la dose de 6 hectolitres à l'hectare; mais leur production est limitée, et c'est tout au plus s'ils peuvent fournir la fumure de 50 mille hectares.

Les noirs factices, fabriqués avec les chairs et le sang des animaux, diverses substances salines, de la poussière de charbon et de la tourbe, pourraient arriver, si l'on encourageait leur fabrication, à représenter la fumure de 100 mille hectares.

Avec les matières animales, les sels amoniacaux de nos usines à gaz, des boues, des immondices, du sel marin et des nitrates qu'il faudrait décharger des droits actuels; avec des branchages, des mottes de gazon et des détritrus du règne végétal employés en quantité suffisante, l'on pourrait arriver à fabriquer assez d'engrais, dit Jauffret, pour fumer au moins 500 mille hectares, peut-être un million.

Sur nos côtes, l'exploitation des engrais marins calcaires, tels que les vases de mer, les coquilles d'huîtres, celles des goëmons, des poissons morts, est encore dans l'enfance, et les administrations de nos contrées ont à peine daigné s'en occuper jusqu'à ce jour.

Il serait donc possible d'arriver promptement à fournir à la France la fumure complète de 24 millions d'hectares, et nous avons dans les données actuelles les éléments d'une fumure qui pourrait être portée, avant 20 ans, à la quantité suffisante pour près de 40 millions d'hectares. Si maintenant les études chimiques que l'on a faites pour produire avec l'eau, l'air et le feu, du carbonate d'ammoniaque à 15 f. les 100 kilogrammes, venaient à être reprises avec succès, la production agricole pourrait arriver à dépasser toutes les prévisions. Que deviendrait-elle, en effet, le jour où nos champs et nos prairies pourraient recevoir deux et trois fois plus d'engrais qu'aujourd'hui?...

Cette grande amélioration réagirait immédiatement, par l'abaissement du prix de la viande et des légumes, sur la nourriture de tous.

Si maintenant l'on tient compte des avantages que nous fournissent les instruments aratoires perfectionnés, l'on arrive à cette conclusion qu'il est facile de faire produire rapidement à la France plus du double de la production actuelle, en blés divers, ou de remplacer l'augmentation de produit par de la viande et des légumes. Quant à la production de l'avenir, nul ne saurait la limiter; mais il est évident que si la France était parfaitement cultivée, 72 millions d'habitants y seraient plus heureux et mieux nourris que les 56 millions qui foulent actuellement son sol morcelé, n'ayant pour le rendre productif qu'une agriculture routinière et mal dirigée.

A. GUÉPIN.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 4 février.

Froment.....	45	40 l'hectolitre.
Seigle.....	11	> —
Sarrasin.....	11	50 —
Avoine.....	8	50 —
Haricots.....	18	> —
Pois.....	45	50 —
Pommes de terre.....	5	> —
Farine de froment.....	27	>> les 100 kilog.
Pain blanc.....	>>	25 le kilogramme.
Pain bis.....	>>	20 —
Foin.....	5	40 le quintal métrique.
Paille.....	5	60 —
Chandelles.....	180	> —
Huile à brûler.....	170	> —
Riz.....	>	> —
Bois.....	{	{
Chêne.....	6	> le stère.
Hêtre.....	8	> —
Vin.....	5	50 le décalitre.

Houblons.

Le commerce des houblons a repris de l'activité à Hazebrouck et à Bailleul. Des quantités considérables sont expédiées chaque jour à Poperinghe et aux environs, et cependant les prix ne changent pas. La plupart des consommateurs profitent de la modicité des prix pour faire leurs provisions, même pour plusieurs années; pour cela, ils font presser tous les houblons, et ils peuvent ainsi conserver pendant un temps très-long leur odeur, leur force et leur saveur. Les houblons de cette année se vendent, à Breschepe, à Poperinghe et à Walon, de 45 à 50 les 50 kil. Ceux des années précédentes sont maintenant sans valeur et ne trouvent pas d'acheteurs.

NANCY, 1^{er} février.

Blé 1 ^{re} qualité.....	42	40 l'hectolitre.
Id. 2 ^e qualité.....	41	75 —
Id. 3 ^e qualité.....	40	75 —
Orge (moyen).....	7	70 —
Avoine.....	5	44 —
Foin.....	5	06 le quintal métrique.
Paille.....	2	60 —
Bois de chauffage, 1 ^{re} qual.....	41	85 le stère

STRASBOURG, 31 janvier.

Froment.....	45	25	44	57	16	—	l'hect.
Seigle.....	—	—	—	—	—	—	—
Orge.....	—	—	—	—	—	—	—
Avoine.....	—	—	—	—	—	—	—
Pois.....	44	75	44	87	45	—	—
Haricots blancs.....	44	—	14	50	45	—	—
Fèves.....	41	50	41	75	42	—	—
Blé de Turquie.....	40	—	40	90	42	—	—
Pommes de terre.....	3	—	3	25	3	50	—
Oufs, 6 pour 40 c.	—	—	—	—	—	—	—
Les 50 kilogrammes.	—	—	—	—	—	—	—
Beurre.....	60	—	65	—	70	—	—
Foin.....	2	80	5	20	5	40	—
Paille.....	4	70	2	40	2	40	—

BOURSE DE PARIS.	4 ^{er} février.	5 février.	4 février.
5 p. 0/0 comptant..	57 95	57 95	58 10
5 p. 0/0 comptant..	96 65	96 85	97 »

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

MAISON A LOUER

ET

Fonds de Commerce à vendre.

Cette maison, située à Epinal, rue Léopold-Bourg, 44, se compose au rez-de-chaussée d'un joli magasin propre à tous genres de commerce, dans la rue la plus fréquentée de la ville.

Au premier, de trois belles pièces et deux grands cabinets, d'une cour et d'un petit jardin y attenant, cellier, cave, greniers, hallier vitré pouvant servir d'atelier; s'adresser à M. Foudrevaye, locataire actuel.

M. Foudrevaye, quittant Epinal pour reprendre la suite des affaires de ses parents, à Lunéville, céderait son fonds de commerce très-achalandé, consistant en miroiterie, cristaux, porcelaines décorées et de fantaisie, gravures, lithographies et encadrements. Il enseignerait à la personne qui reprendrait ce fonds à étamer et repolir les glaces, profession très-lucrative, surtout à Epinal ou M. Foudrevaye pratique seul.

M^{me} Foudrevaye, qui fait parfaitement les portraits au daguerréotype, enseignera cet art gratuitement à la personne qui achètera ses instruments. L'objectif est un allemand, grande plaque de Voiglandre.

A VENDRE.

UNE

VASTE MAISON

Située à Remiremont, place de Maxonrupt.

Cette maison, connue sous le nom du Charriot-d'Or, ayant de façade sur la place 22 mètres 40 centimètres.

Elle se compose de bâtiments, remise, écuries, cour contenant 1 are 40 centiares, d'une fontaine abondante ne tarissant jamais, un vaste jardin contenant 17 ares 64 centiares.

La totalité de cette propriété contient en tout 22 ares 98 centiares, elle vient d'être réparée à neuf dans tout l'intérieur, et elle peut servir pour fabrique, maison de roulage, brasserie, marchand de bois, de vins, atelier de construction, ou pour une superbe maison d'habitation sans être obligé de faire aucun changement.

Seulement on prévient les amateurs qu'on ne peut y tenir hôtel avant les conditions du contrat expirées, mais on peut tenir restaurant et café.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au sieur LHERNAULT aîné, qui la cédera à des conditions avantageuses.

A CÉDER A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR CAUSE DE
CESSATION D'AFFAIRES,

UN FONDS

d'Horlogerie et de Bijouterie.

Situé à Rambervillers, sur la place du Marché.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du *Peuple vosgien*.



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougins.